

CARPA et virement sur le compte du client

Par **amedeto**, le **24/08/2014** à **15:13**

Bonjour,

Ma question est la suivante.

La CARPA peut-elle verser directement sur mon compte le montant du chèque perçu suite à une transaction une fois toutes vérifications effectuées.

Ou doit-elle obligatoirement passer par mon avocat qui me transférera après le montant de la transaction.

Ma crainte est de perdre encore du temps une fois que la partie adverse aura réglé la transaction.

Bien cordialement.

Par **nono11**, le **30/09/2014** à **16:36**

La CARPA peut faire un chèque à l'ordre du client si l'avocat lui demande mais elle l'enverra à l'avocat, lequel est titulaire du compte

Par **Fouinette1978**, le **15/07/2017** à **07:37**

Bonjour

La carpa à réaliser un virement le 12 juillet sur mon compte mais je n'est tou jours rien .
Savait le délais de virement .

Merci

Par **BrunoDeprais**, le **15/07/2017** à **10:07**

Bonjour

Si le virement a bien été effectué le 12 vous l'aurez lundi ou mardi.

Un Virement Sepa, c'est un a deux jours, et hier était férié, et là nous sommes le WE.